



**Délibération n° 776**  
**Agence d'urbanisme Clermont Métropole**  
**Convention 2023**

**Réunion du Comité Syndical du 22 mars 2023**

**Effectif légal du conseil syndical : 64**  
**Nombre de conseillers en exercice : 64**  
**Nombre de conseillers présents : 42**  
**Nombre de conseillers représentés : 1**  
**Nombre de votants : 43**

Convoqué le 7 mars 2023, le conseil syndical s'est réuni le 22 mars 2023 à 18h00 en visioconférence sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

**112<sup>e</sup> Séance**

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Madame Nadine ALAPETITE  
Monsieur Claude AUBERT  
Monsieur José BELDA  
Madame Cécile BIRARD  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Éric BRUN  
Monsieur Philippe CARTAILLER  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Pierre DESMARETS  
Madame Nathalie DOS SANTOS  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Madame Catherine FROMAGE  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Éric GRENET  
Monsieur Roland GRENET  
Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Monsieur Sylverin KEMMOE  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE  
Madame Christine LECHEVALLIER  
Monsieur André MAGNOUX  
Madame Nathalie MARIN  
Madame Dominique MARQUIE  
Monsieur Christian MELIS  
Madame Danielle MISIC  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Jean-Michel ONDET  
Madame Christine PACAUD  
Monsieur Gilles PAULET  
Madame Mina PERRIN  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL  
Madame Valérie ROUX  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur Gilles VESCOVI

**Étaient excusés / absents :**

Monsieur Claude AIGUEPARSES  
Monsieur Marcel ALEDO  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Dominique BANNIER  
Monsieur Nicolas BEAURE  
Monsieur Nicolas BONNET  
Monsieur Jean-Pierre BRENAS  
Monsieur Alain CAZE  
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Alain CHARLAT  
Monsieur Yann GUILLEVIC  
Monsieur Michel LACROIX

Madame Christine MANDON  
Monsieur Cédric MEYNIER  
Monsieur Sébastien MORIN  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Gilles PÉTEL  
Madame Anne-Marie PICARD  
Monsieur François REPOLT  
Monsieur Denis ROUGEYRON  
Madame Sandrine ROUSSEL  
Monsieur Laurent THEVENOT  
Madame Nadine VALLESPI  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Nicolas WEINMEIST

**A donné pouvoir :**

Monsieur Nicolas BONNET

à

Madame Mina PERRIN

**Agence d'urbanisme Clermont Métropole  
Convention 2023**

Par délibération du 09 octobre 2003, le Grand Clermont a adhéré à l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole.

Depuis cette date une cotisation annuelle est fixée et l'Agence d'urbanisme intègre dans son programme mutualisé annuel les besoins du Grand Clermont.

En 2023, en plus du programme général mutualisé dont les observatoires, les principaux travaux de l'Agence d'urbanisme seront centrés sur :

- **« Habiter autrement le Grand Clermont » :**

Le CEREMA et l'Agence d'urbanisme ont conçu méthodologie pour assurer le pilotage et l'animation de cette pour la mise en œuvre concrète du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur le territoire du Grand Clermont en matière d'habitat.

La démarche vise à placer les acteurs territoriaux dans un processus de travail collectif permettant un double objectif :

Une mise en capacité et en acceptabilité du ZAN sur deux sites pilotes : démonstration d'une capacité à faire (ou pas) du recyclage foncier et immobilier à partir de deux sites démonstrateurs inspirants

Une reproductibilité et une amplification de la démarche sur l'ensemble du Grand Clermont : sensibilisation et acculturation sur l'habitat de demain dans le contexte du ZAN.

L'objectif prioritaire est de démontrer et d'illustrer que de nouveaux modes de faire collectifs en matière d'habitat sont possibles dans une logique de sobriété foncière. Ils feront office de démonstrateurs pour habiter autrement le Grand Clermont et les autres territoires adhérents.

**- L'évaluation et le diagnostic du SCOT :**

La mission de l'agence d'urbanisme sur l'année 2023 est la réalisation d'un bilan d'évaluation raisonné et adapté aux enjeux du territoire ciblé sur les trois problématiques phares (démographie, armature territoriale et foncier), adossé à un diagnostic à visée prospective qui devrait permettre aux élus d'arbitrer sur le niveau d'ambition retenu pour la révision du document.

Pour cela, l'agence d'urbanisme accompagnera le Grand Clermont sur :

La production des connaissances nécessaires à l'élaboration et la rédaction de l'évaluation et du diagnostic du SCOT

Un appui ponctuel à l'animation des instances politiques et techniques par la fourniture des livrables et supports adaptés.

La participation du Grand Clermont pour l'année 2023, s'élève à 181.500,00 €. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2023.

Il est donc proposé aux membres de l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur ce programme afin de signer une convention entre l'Agence d'Urbanisme et le PETR Grand Clermont pour l'année 2022.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver le programme de travail 2023 de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole pour le PETR du Grand Clermont,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention entre l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole et le PETR Le Grand Clermont pour l'année.**

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents

**À Clermont-Ferrand, le jeudi 23 mars 2023.**

**Dominique ADENOT,  
Président.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20230322-776-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

